



Etats financiers consolidés
intermédiaires résumés au
30 septembre 2013

REXEL



Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital social de 1 415 281 935 euros
Siège social : 13, boulevard du Fort de Vaux
75017 Paris
479 973 513 R.C.S. Paris

États financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2013 *(non audités)*

SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé (<i>non audité</i>).....	2
Résultat global consolidé (<i>non audité</i>)	3
Bilan consolidé (<i>non audité</i>)	4
Tableau des flux de trésorerie consolidé (<i>non audité</i>).....	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés (<i>non audité</i>)	6
Notes annexes aux états financiers consolidés	7
1. Informations générales	7
2. Principales méthodes comptables.....	7
3. Regroupements d'entreprises	9
4. Information sectorielle	10
5. Frais administratifs et commerciaux.....	11
6. Autres produits et autres charges.....	12
7. Dépréciation du <i>goodwill</i>	13
8. Charges financières nettes.....	14
9. Impôt sur les bénéfices.....	14
10. Capital social et prime d'émission	15
11. Dividendes	15
12. Résultats par action	16
13. Paiements fondés sur des actions.....	16
14. Avantages du personnel	18
15. Endettement financier.....	19
16. Juste valeur des instruments financiers	24
17. Saisonnalité	25
18. Litiges	25
19. Evènements postérieurs à la période de reporting.....	25

Compte de résultat consolidé (*non audité*)

(en millions d'euros)	Note	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
		2013	2012	2013	2012
Chiffre d'affaires	4	3 255,1	3 441,3	9 723,8	10 009,4
Coût des ventes		(2 471,1)	(2 608,2)	(7 347,8)	(7 550,1)
Marge brute		783,9	833,1	2 376,0	2 459,3
Frais administratifs et commerciaux	5	(611,8)	(646,5)	(1 894,7)	(1 907,4)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges		172,1	186,6	481,3	551,9
Autres produits	6	4,2	1,9	7,0	3,0
Autres charges	6	(16,4)	(16,5)	(101,8)	(72,7)
Résultat opérationnel		160,0	172,0	386,6	482,2
Produits financiers		1,0	0,5	2,2	1,8
Coût de l'endettement financier		(41,3)	(45,8)	(124,1)	(131,8)
Frais financiers liés aux opérations de refinancement		-	-	(23,5)	-
Autres charges financières		(6,0)	(6,7)	(18,1)	(19,0)
Charges financières (nettes)	8	(46,3)	(52,0)	(163,5)	(149,0)
Quote part de résultat dans les entreprises associées		0,3	1,3	0,4	1,5
Résultat net avant impôt		114,0	121,3	223,4	334,7
Impôt sur le résultat	9	(37,0)	(36,0)	(72,5)	(98,3)
Résultat net		77,0	85,3	150,9	236,4
Dont attribuable :					
au Groupe		76,8	84,7	150,6	235,7
aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,3	0,6	0,4	0,7
Résultat net par action :					
Résultat de base par action (en euros)	12	0,27	0,32	0,55	0,88
Résultat dilué par action (en euros)	12	0,27	0,31	0,54	0,85

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Résultat global consolidé (non audité)

(en millions d'euros)	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Résultat net	77,0	85,3	150,9	236,4
Eléments destinés à être reclassés en compte de résultat :				
Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger	(4,2)	4,0	28,6	6,3
Effet d'impôt	1,4	(1,4)	(7,5)	(2,1)
	(2,8)	2,6	21,2	4,1
Ecart de conversion	(21,2)	1,8	(127,5)	44,0
Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie	0,2	0,8	2,3	1,2
Effet d'impôt	(0,1)	(0,2)	(0,8)	(0,4)
	0,1	0,6	1,5	0,8
Eléments non reclassables en compte de résultat :				
Profit / (perte) actuariel(-le) sur engagements de retraite	12,1	(6,3)	76,0	(47,3)
Effet d'impôt	(4,3)	1,2	(13,4)	6,4
	7,8	(5,1)	62,6	(40,9)
<i>Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt</i>	<i>(16,1)</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(42,2)</i>	<i>8,0</i>
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt	60,9	85,1	108,7	244,4
Dont attribuable :				
au Groupe	60,9	84,8	108,5	243,7
aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,0)	0,3	0,2	0,7

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Bilan consolidé (non audité)

(en millions d'euros)	Note	Au 30 septembre 2013	Au 31 décembre 2012
Actif			
Goodwill		4 195,0	4 369,2
Immobilisations incorporelles		1 045,2	1 035,8
Immobilisations corporelles		278,4	282,7
Actifs financiers non courants		31,7	79,5
Participations dans les entreprises associées		11,0	10,8
Actifs d'impôts différés		137,5	171,9
Total des actifs non courants		5 698,9	5 949,9
Stocks		1 427,3	1 426,7
Créances clients		2 240,4	2 123,9
Créances d'impôt courant		12,2	26,1
Autres actifs		453,1	476,4
Actifs destinés à être cédés		3,3	21,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie		481,7	291,9
Total des actifs courants		4 617,9	4 366,2
Total des actifs		10 316,8	10 316,1
Capitaux propres			
Capital social	10	1 415,3	1 359,6
Prime d'émission	10	1 508,3	1 418,3
Réserves		1 256,0	1 331,4
Total des capitaux propres part du groupe		4 179,6	4 109,3
Intérêts ne conférant pas le contrôle		8,3	8,3
Total des capitaux propres		4 187,9	4 117,6
Dettes			
Dettes financières non courantes	15	2 585,9	2 303,2
Avantages du personnel		274,7	372,9
Passifs d'impôts différés		130,7	152,3
Provisions et autres passifs non courants		105,1	101,8
Total des passifs non courants		3 096,5	2 930,1
Dettes financières courantes	15	477,3	618,3
Intérêts courus	15	43,6	9,3
Dettes fournisseurs		1 898,6	1 937,2
Dettes d'impôt exigible		32,9	42,6
Autres dettes		580,0	661,1
Total des passifs courants		3 032,4	3 268,5
Total des passifs		6 128,9	6 198,6
Total des passifs et des capitaux propres		10 316,8	10 316,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé (*non audité*)

(en millions d'euros)	Note	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
		2013	2012	2013	2012
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles					
Résultat opérationnel		160,0	172,0	386,6	482,2
Amortissements et dépréciations d'actifs	5-6	23,7	23,3	123,7	91,8
Avantages du personnel		(9,3)	(3,6)	(21,6)	(24,7)
Variation des autres provisions		(0,5)	(3,6)	(4,9)	(13,2)
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie		4,1	2,1	11,5	14,7
Intérêts payés		(40,4)	(44,7)	(129,0)	(126,1)
Impôt payé		(22,9)	(27,1)	(80,7)	(94,9)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		114,7	118,4	285,6	329,8
Variation des stocks		(52,3)	(31,8)	(39,9)	(105,3)
Variation des créances clients		(39,5)	5,8	(171,6)	(76,7)
Variation des dettes fournisseurs		34,8	(83,6)	7,8	(79,4)
Variations des autres créances et autres dettes		(24,0)	40,6	(55,2)	(6,6)
Variation du besoin en fonds de roulement		(81,0)	(69,0)	(258,9)	(268,0)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		33,7	49,4	26,7	61,8
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(24,1)	(20,1)	(68,2)	(59,3)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,7	2,7	19,9	5,1
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		0,5	(338,1)	(2,5)	(473,1)
Variation des placements à long terme		(2,8)	7,3	(1,9)	3,8
Dividendes reçus des participations dans les entreprises associées		-	-	-	1,9
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(25,7)	(348,2)	(52,7)	(521,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement					
Augmentation de capital		(0,4)	(0,2)	0,4	-
Vente (Achat) d'actions propres		2,8	1,4	2,5	(2,5)
Acquisition de participation ne conférant pas le contrôle		-	(22,2)	-	(22,2)
Emission d'emprunt obligataire nette des coûts de transaction	15.2	-	-	1 025,2	366,5
Remboursement / Rachat d'obligations senior remboursables en 2016	15.2	-	-	(640,3)	(69,1)
Règlement des swaps de taux d'intérêts qualifiés de couverture de juste valeur	15.2	-	-	30,4	-
Variation nette des facilités de crédit et autres dettes financières	15.2	(87,0)	(44,2)	(54,4)	253,7
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	15.2	11,3	39,6	(44,8)	(100,1)
Variation des dettes résultant des contrats de location-financement	15.2	(1,9)	(1,2)	(46,0)	(0,6)
Dividendes payés		(53,0)	-	(53,1)	(143,0)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		(128,1)	(26,8)	219,9	282,7
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(120,2)	(325,6)	193,9	(177,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		604,4	562,2	291,9	413,7
Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation		(2,4)	15,0	(4,1)	15,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		481,7	251,6	481,7	251,6

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (*non audité*)

(en millions d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats accumulés non distribués	Réserve de conversion	Réserve de couverture des flux de trésorerie futurs	Revalorisation de la dette nette de pension	Total attribuable au Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	TOTAL
Pour la période close le 30 septembre 2012									
Au 1er janvier 2012	1 344,1	1 412,2	1 188,0	129,7	(5,8)	(37,8)	4 030,4	11,5	4 041,9
Résultat net	-	-	235,7	-	-	-	235,7	0,7	236,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	48,1	0,8	(40,9)	8,0	-	8,0
Résultat global de la période	-	-	235,7	48,1	0,8	(40,9)	243,7	0,7	244,4
Résultat net distribué	-	-	(173,5)	-	-	-	(173,5)	-	(173,5)
Augmentation de capital	13,7	6,9	9,9	-	-	-	30,5	-	30,5
Paiements fondés sur des actions	-	-	14,3	-	-	-	14,3	-	14,3
Cessions (achats) d'actions propres	-	-	(3,2)	-	-	-	(3,2)	-	(3,2)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(19,4)	0,3	-	-	(19,1)	(3,1)	(22,2)
Au 30 septembre 2012	1 357,8	1 419,1	1 251,8	178,1	(5,0)	(78,7)	4 123,1	9,1	4 132,2
Pour la période close le 30 septembre 2013									
Au 1er janvier 2013	1 359,6	1 418,3	1 344,5	138,8	(3,0)	(148,9)	4 109,3	8,3	4 117,6
Résultat net	-	-	150,6	-	-	-	150,6	0,4	150,9
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(106,1)	1,5	62,6	(42,0)	(0,2)	(42,2)
Résultat global de la période	-	-	150,6	(106,1)	1,5	62,6	108,5	0,2	108,7
Résultat net distribué	-	-	(203,1)	-	-	-	(203,1)	(0,1)	(203,2)
Augmentation de capital	55,7	90,0	4,9	-	-	-	150,6	-	150,6
Paiements fondés sur des actions ⁽¹⁾	-	-	12,0	-	-	-	12,0	-	12,0
Cessions (achats) d'actions propres	-	-	2,2	-	-	-	2,2	-	2,2
Au 30 septembre 2013	1 415,3	1 508,3	1 311,1	32,7	(1,5)	(86,3)	4 179,6	8,3	4 187,9

(1) Dont 11,1 millions d'euros de charge relative aux plans d'attribution gratuite d'actions (voir note 13) et 1,0 million d'euros d'effet d'impôt relatif aux attributions gratuites d'actions aux Etats-Unis

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes annexes

1. | INFORMATIONS GENERALES

Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe s'exerce principalement dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une variété étendue de clients et marchés dans le domaine de la construction, l'industrie et les services. L'offre de produits comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, les produits d'éclairage, de sécurité et communication, de génie climatique, et l'outillage, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Australie, Nouvelle-Zélande et en Chine) et en Amérique Latine (essentiellement Brésil et Chili).

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés couvrent la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013 et ont été arrêtés par le Directoire le 24 octobre 2013.

2. | PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1 | Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2013 (désignés ci-après comme « les états financiers résumés ») ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces états financiers résumés sont également conformes aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables au 30 septembre 2013. En particulier, les états financiers résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. En application de celle-ci, seule une sélection de notes explicatives est incluse dans les présents états financiers résumés. Ces notes doivent être lues en complément des états financiers consolidés du Groupe établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et inclus dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2013 sous le numéro D.13-0130.

Le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

2.2 | Préparation des états financiers

Les états financiers résumés au 30 septembre 2013 sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

Ils sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2012 et décrits dans les notes aux états financiers consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, exceptions faites des nouvelles normes et interprétations présentées en note 2.2.1. Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 et détaillées ci-dessous n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers résumés et la performance financière du Groupe au 30 septembre 2013.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

2.2.1 / Nouvelles normes et interprétations applicables en 2013

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2013 les nouveaux amendements, normes et interprétations suivants tels qu'approuvés par l'Union européenne, leur application n'ayant pas eu d'effet significatif sur les états financiers résumés du Groupe.

L'application des normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 révisée, IAS 28 révisée et les amendements à IAS 32 est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Groupe a opté pour une application anticipée de ces normes.

- La norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » prévoit un modèle unique de consolidation qui fait référence à la notion de contrôle pour la consolidation de tout type de société. Elle remplace la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » pour ce qui concerne les comptes consolidés, ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc ».
- La norme IFRS 11 « Accords conjoints » a pour but de refléter de manière plus économique les contrats conjoints en se focalisant sur les droits et engagements liés aux contrats, plutôt que sur leur forme juridique (tel que présenté actuellement). Elle uniformise la comptabilisation des intérêts dans les coentreprises en imposant une seule méthode.
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » remplace en les complétant les dispositions relatives aux informations à fournir en annexe concernant les filiales, coentreprises, entreprises associées et entités structurées non consolidées. Aucune de ces informations n'est applicable aux états financiers consolidés intermédiaires résumés, sauf si des événements significatifs et des transactions de la période intermédiaire nécessitent qu'elles soient fournies. Le Groupe n'a pas eu à fournir de telles informations.

Consécutivement à la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, les normes IAS 27 et IAS 28 ont été révisées :

- IAS 27, renommée « Etats financiers individuels », ne traite plus des comptes consolidés et n'est, par conséquent, plus applicable à Rexel,
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et coentreprises » décrit le traitement comptable à retenir concernant les participations dans les entreprises associées et détaille l'application de la méthode de la mise en équivalence pour ces entités et les coentreprises.
- L'amendement à la norme IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers » clarifie certaines dispositions qui se rapportent à la compensation des actifs et passifs financiers. Son application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » définit la notion de juste valeur, le cadre de référence pour évaluer la juste valeur et les informations à fournir dans les notes annexes, lorsque les autres normes IFRS requièrent ou autorisent l'application de la méthode de la juste valeur. Elle n'entraîne pas de modification des règles applicables pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à sa juste valeur, ni de changement quant à ce qui doit être évalué à la juste valeur ou encore dans la présentation des variations de juste valeur. L'application de cette norme est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » requiert la communication d'informations particulières concernant les justes valeurs. Certaines d'entre elles, relatives aux instruments financiers et requises par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », sont présentées en note 16.

L'amendement à la norme IFRS 7 « Compensation des actifs et passifs financiers – Informations à fournir » requiert que soient communiquées des informations complémentaires pour améliorer la comparabilité de la compensation des actifs et passifs financiers avec les normes américaines.

Par ailleurs, l'IASB a adopté en 2012 un ensemble d'améliorations, applicables le 1^{er} janvier 2013 ou ultérieurement :

- l'amendement à la norme IAS 1 clarifiant les exigences en matière d'information comparative,
- l'amendement à la norme IAS 16 clarifiant la classification du matériel d'entretien,
- l'amendement à la norme IAS 32 clarifiant la comptabilisation de l'effet fiscal lié aux distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres,

- l'amendement à la norme IAS 34 clarifiant la notion du total des actifs et passifs dans le cadre de l'information sectorielle à fournir lors d'arrêté intermédiaire.

Enfin, même si les amendements aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, qui limitent l'obligation de fournir une information comparative modifiée à la période précédant l'exercice, ne sont obligatoires que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, le Groupe a opté pour leur application anticipée.

2.2.2 | Nouvelles normes publiées par l'IASB et non encore approuvées par l'Union européenne

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore approuvées par l'Union européenne. Leur effet éventuel sur le Groupe est en cours d'analyse, sauf précision contraire :

- La norme IFRS 9, "Instruments financiers", est destinée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation". Il s'agit d'un projet en trois phases, dont seule la première, "Classification et évaluation", a été publiée. La phase 2, "Principes de dépréciation", et la phase 3, "Comptabilité de couverture", n'ont pas encore été publiées. Le processus d'approbation par l'Union européenne a été mis en veille dans l'attente de l'achèvement de l'ensemble du projet par l'IASB.
- L'amendement aux normes IFRS 9 et IFRS 7 « Date d'application et informations relatives à la transition » reporte la date d'application de ces normes au 1^{er} janvier 2015 et exige des informations additionnelles sur la transition.
- L'IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » clarifie le fait générateur d'une obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible. Le fait générateur est l'événement qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il résulte des dispositions légales ou réglementaires. Cette interprétation est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Les amendements à la norme IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » permettent la continuation de la comptabilité de couverture lorsqu'il y a novation de dérivés pour réaliser des compensations avec une contrepartie centrale en application de lois ou réglementations, si certaines conditions spécifiques sont remplies. Ces amendements sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

3. | REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Impacts des acquisitions réalisées en 2012

Le Groupe consolide la société Luxlight Pte Ltd (Singapour), acquise en novembre 2012, à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette acquisition est décrite dans la note 3.1 et 10.3 des états financiers consolidés au 31 décembre 2012. La consolidation de cette société n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Au cours du premier semestre 2013, le Groupe a révisé l'allocation de la contrepartie transférée relative aux actifs indetifiables acquis et aux passifs assumés de la société Erka, société espagnole acquise en avril 2012 (voir note 3.1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2012). L'analyse définitive des actifs acquis a conduit à identifier un actif incorporel représentant les droits et avantages liés à une licence à l'exportation pour un montant de 19,0 millions d'euros (13,7 millions d'euros net d'impôt). Cette licence est amortie sur 6 ans. En conséquence, le *goodwill* résiduel définitif s'élève à 1,2 million d'euros (13,5 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Par ailleurs, le Groupe a révisé l'allocation de la contrepartie transférée relative aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris de la société Munro Distributing Company, société nord-américaine acquise en novembre 2012 pour un montant de 114,2 millions d'euros (148,3 millions de dollars américains). Les réseaux de distribution et les relations clients ont été évalués respectivement à 8,4 millions d'euros (10,9 millions de dollars américains) et 17,6 millions d'euros (22,9 millions de dollars américains). Le *goodwill* résiduel provisoire s'élève à 60,0 millions d'euros (77,9 millions de dollars américains) comparé à 86,6 millions d'euros reconnus initialement au 31 décembre 2012. Le *goodwill* est déductible fiscalement sur une durée de 15 ans. Au 30 septembre 2013, la juste valeur des immobilisations corporelles est toujours en cours d'évaluation.

4. | INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour analyser les résultats de l'activité du Groupe. La structure de cette information est organisée par zone géographique pour l'activité de distribution de matériel électrique, alors que les autres activités et les entités holdings sont présentées de façon indépendante.

Les activités qui sont substantiellement similaires sont agrégées dans un seul secteur. Les facteurs pris en considération pour identifier de tels secteurs incluent la similarité des conditions économiques et politiques, la proximité des opérations, l'absence de risques particuliers associés aux activités dans les différentes zones où le Groupe est implanté et une rentabilité financière à long terme comparable.

Les secteurs opérationnels présentés sont l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie-Pacifique et l'Amérique Latine.

En 2013, le Groupe a procédé à des réorganisations mineures. Certaines sociétés non opérationnelles et non significatives ont été reclassées du secteur Europe vers la rubrique « Holdings et autres éléments de réconciliation ».

Le reporting financier du Groupe est revu mensuellement par le Directoire agissant en tant que principal décideur opérationnel.

Informations par secteur géographique pour les périodes closes les 30 septembre 2013 et 2012

2013 (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Amérique Latine	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Trimestre clos le 30 septembre							
Chiffre d'affaires hors groupe.....	1 736,6	1 134,2	312,0	72,3	3 255,1	-	3 255,1
EBITA ⁽¹⁾	111,6	62,1	13,6	0,0	187,3	(11,3)	175,9
2012							
(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Amérique Latine	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Trimestre clos le 30 septembre							
Chiffre d'affaires hors groupe.....	1 829,3	1 181,3	352,9	77,6	3 441,2	0,1	3 441,3
EBITA ⁽¹⁾	119,1	63,4	17,4	1,1	201,0	(10,3)	190,8
2013							
(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Amérique Latine	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Période close le 30 septembre							
Chiffre d'affaires hors groupe.....	5 225,6	3 358,4	914,8	225,0	9 723,8	-	9 723,8
EBITA ⁽¹⁾	319,5	176,5	37,7	1,1	534,9	(37,7)	497,1
Besoin en fonds de roulement	859,3	578,0	176,6	55,1	1 669,0	(23,5)	1 645,4
Goodwill.....	2 632,3	1 267,2	236,2	59,2	4 195,0	-	4 195,0
2012							
(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Amérique Latine	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Période close le 30 septembre							
Chiffre d'affaires hors groupe.....	5 525,6	3 224,4	1 026,0	233,2	10 009,2	0,2	10 009,4
EBITA ⁽¹⁾	387,2	161,5	49,5	5,4	603,6	(42,5)	561,2
Au 31 décembre							
Besoin en fonds de roulement	734,9	496,0	173,6	50,2	1 454,7	(26,2)	1 428,5
Goodwill.....	2 714,9	1 340,0	248,0	66,3	4 369,2	-	4 369,2

(1) L'EBITA est défini comme le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises et avant autres produits et autres charges.

La réconciliation de l'EBITA avec le résultat net avant impôt du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
EBITA - Total Groupe	175,9	190,8	497,1	561,2
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	(3,8)	(4,1)	(15,8)	(9,3)
Autres produits et autres charges	(12,2)	(14,6)	(94,8)	(69,7)
Charges financières (nettes)	(46,3)	(52,0)	(163,5)	(149,0)
Quote part de résultat dans les entreprises associées.....	0,3	1,3	0,4	1,5
Résultat net avant impôt du Groupe	114,0	121,3	223,4	334,7

La réconciliation du total des actifs et passifs alloués avec le total des actifs du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 septembre 2013	Au 31 décembre 2012
Besoin en fonds de roulement	1 645,4	1 428,5
Goodwill	4 195,0	4 369,2
Total des actifs et passifs alloués	5 840,5	5 797,7
Passifs inclus dans le besoin en fonds de roulement	2 475,8	2 590,0
Autres actifs non courants	1 366,4	1 408,8
Actifs d'impôts différés	137,5	171,9
Créances d'impôt courant	12,2	26,1
Autres actifs courants	-	0,4
Actifs destinés à être cédés	3,3	21,2
Instruments dérivés	(0,4)	8,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	481,7	291,9
Total des actifs du Groupe	10 316,8	10 316,1

5. | FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le 30 septembre	
	2013	2012
Salaires et avantages	1 139,6	1 148,3
Charges d'occupation des locaux	204,9	202,5
Autres charges externes	448,9	461,2
Amortissements	58,6	54,4
Amortissements des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	15,8	9,3
Créances irrécouvrables	26,9	31,7
Total frais administratifs et commerciaux	1 894,7	1 907,4

6. | AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

(en millions d'euros)	Période close le 30 septembre	
	2013	2012
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles	1,8	2,3
Reprise de dépréciation d'immobilisations	0,7	-
Reprise de provisions non utilisées	1,1	0,4
Autres produits opérationnels	3,4	0,3
Total autres produits	7,0	3,0
Coûts de restructuration	(44,0)	(28,2)
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles	(2,3)	(0,5)
Dépréciation du <i>goodwill</i> et des actifs immobilisés	(50,0)	(28,2)
Frais connexes aux acquisitions dans le cadre des regroupements d'entreprises	(1,6)	(6,1)
Pertes sur compléments de prix.....	-	(2,3)
Autres dépenses	(3,9)	(7,4)
Total autres charges	(101,8)	(72,7)

Autres produits opérationnels

Au titre de la période close le 30 septembre 2013, un gain d'un montant de 3,3 millions d'euros a été constaté en résultat consécutivement à la cessation du régime de retraite à prestations définies en Irlande et à la mise en place d'un plan à cotisations définies.

Coûts de restructuration

Au titre de la période close le 30 septembre 2013, les coûts de restructuration d'un montant de 44,0 millions d'euros sont relatifs à l'optimisation des organisations logistiques et à la fermeture d'agences au Royaume-Uni, en France, en Suède, en Espagne, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Au titre de la période close le 30 septembre 2012, les coûts de restructuration d'un montant de 28,2 millions d'euros étaient relatifs à la mutualisation des plateformes logistiques en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède, ainsi qu'à l'optimisation du réseau d'agences au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande.

Dépréciation du goodwill et des actifs immobilisés

Au cours du deuxième trimestre 2013, le management a constaté une dépréciation du *goodwill* d'un montant de 44,0 millions d'euros, concernant les Pays-Bas pour un montant de 42,8 millions d'euros et l'Espagne pour un montant de 1,2 million d'euros (voir note 7). Par ailleurs, les actifs informatiques aux Pays-Bas ont également été dépréciés à hauteur de 5,7 millions d'euros. Ces dépréciations sont consécutives à la baisse de la demande de matériel électrique et à un processus de réorganisation interne.

Au titre de la période close le 30 septembre 2012, une dépréciation du *goodwill* avait été constatée pour les unités génératrices de trésorerie suivantes : Pays-Bas pour un montant de 12,6 millions d'euros et Nouvelle-Zélande pour 15,0 millions d'euros.

Autres dépenses

Au titre de la période close le 30 septembre 2013, les autres dépenses comprennent essentiellement les coûts encourus par l'interruption de plans d'intéressement au Brésil au bénéfice des dirigeants de la filiale brésilienne et les coûts liés au déménagement du siège social du Groupe.

Au titre de la période close le 30 septembre 2012, les autres dépenses concernaient essentiellement le règlement d'un litige lié à des passifs assumés au titre de l'acquisition de Gexpro en 2006, ainsi qu'à un litige relatif à la taxe professionnelle en France.

7. | DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Le *goodwill* est soumis à un test de dépréciation annuellement (au 31 décembre) et lorsque des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue. Le Groupe utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour calculer la valeur d'utilité du *goodwill* et des actifs à durée de vie indéfinie. Lors de la revue des indicateurs de dépréciation, le Groupe examine le niveau réel de performance des unités génératrices de trésorerie par rapport au budget de l'année en cours. A cet effet, le Groupe a effectué un test de dépréciation au 30 juin 2013 qui s'est limité aux unités génératrices de trésorerie n'ayant pas réalisées leur budget et à celle qui présentaient une valeur d'utilité proche de leur valeur comptable au 31 décembre 2012. Ce test inclut notamment le Brésil, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Norvège, la Slovénie et l'Espagne. Cette analyse a conduit le Groupe à constater une dépréciation du *goodwill* d'un montant de 44,0 millions d'euros (voir note 6) au titre de la période close au 30 septembre 2013 (27,6 millions d'euros au titre de la période close au 30 septembre 2012). Cette dépréciation concerne les Pays-Bas pour un montant de 42,8 millions d'euros et l'Espagne pour un montant de 1,2 million d'euros et traduit la baisse de la demande de matériel électrique due à l'incertitude économique actuelle et les effets de la réorganisation des activités aux Pays-Bas. A l'issue de cette dépréciation, la valeur nette du *goodwill* affecté aux Pays-Bas s'élève à 59,3 millions d'euros et celle du *goodwill* affecté à l'Espagne est nulle.

Le calcul de la valeur d'utilité est particulièrement sensible aux hypothèses du taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale, du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini :

- Taux d'EBITA

Le taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale est déterminé pays par pays en fonction des performances passées et attendues, de la part de marché de Rexel, des caractéristiques du marché local, ainsi que par référence à des unités génératrices de trésorerie ayant un profil identique. Le taux d'EBITA est défini par pas de 50 points de base.

- Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur d'utilité sont les suivants :

- Pays-Bas : 7,5% (7,8% au 31 décembre 2012),
- Autres pays : entre 8,2% et 12,9% (entre 8,3% et 13,0% au 31 décembre 2012).

- Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini est utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà d'un horizon de cinq ans. Il reflète le taux d'inflation à long terme en considérant une hypothèse de croissance en volume nulle. Les taux de croissance à l'infini retenus pour calculer la valeur terminale sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2012.

Analyse de sensibilité

Au regard des tests réalisés sur la valeur d'utilité du *goodwill* et des autres actifs immobilisés corporels et incorporels, le Groupe estime qu'aucune modification raisonnable du taux d'EBITA, du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini (inférieure ou égale à 50 points de base) n'entraînerait une baisse de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie mentionnées ci-dessus, telle que la valeur recouvrable soit significativement inférieure à leur valeur nette comptable, à l'exception du Brésil et des unités génératrices de trésorerie ayant déjà fait l'objet d'une dépréciation en 2012 et en 2013. En conséquence, toute baisse des hypothèses entraînerait, pour ces pays, une dépréciation complémentaire.

Une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, appliquée à la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie, se traduirait par une dépréciation complémentaire de 23,7 millions d'euros (28,2 millions d'euros au 31 décembre 2012). Une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini ou du taux d'EBITA appliqué à la valeur terminale se traduirait respectivement par une dépréciation complémentaire de 16,4 millions d'euros (14,4 millions d'euros au 31 décembre 2012) et de 30,2 millions d'euros (37,1 millions d'euros au 31 décembre 2012).

8. | CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en millions d'euros)	Période close le 30 septembre	
	2013	2012
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1,1	0,6
Produits d'intérêts sur les créances et prêts	1,1	1,3
Total des produits financiers	2,2	1,8
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti).....	(135,0)	(135,3)
Reclassement en résultat des gains et pertes sur instruments dérivés précédemment différés en autres éléments du résultat global	1,1	(3,4)
Gain (perte) de change	3,6 ⁽²⁾	(0,6)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change par le résultat	(2,7)	0,4
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux par le résultat	9,0	7,1
Coût de l'endettement financier	(124,1)	(131,8)
Frais financiers liés aux opérations de refinancement	(23,5) ⁽¹⁾	-
Charge nette sur engagements au titre des avantages du personnel	(9,5)	(9,0)
Charges financières diverses	(8,6)	(10,1)
Autres charges financières	(18,1)	(19,0)
Charges financières nettes	(163,5)	(149,0)

⁽¹⁾ Perte liée aux opérations de refinancement (voir note 15.1.2) comprenant la prime de remboursement et la prise en charge des coûts de transaction non amortis après déduction des ajustements de juste valeur.

⁽²⁾ Incluant un gain de 2,2 millions d'euros relatif à l'effet de la liquidation de Rexel KK et au recyclage en résultat financier des écarts de conversion préalablement constatés dans les autres éléments du résultat global.

9. | IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur le résultat au titre d'une période intermédiaire est calculée sur la base du taux d'impôt sur le résultat qui serait applicable au résultat total de l'exercice, c'est-à-dire en appliquant au résultat avant impôt et quote-part de résultat dans les entreprises associées de la période intermédiaire le taux effectif moyen attendu pour l'exercice 2013. Le taux effectif d'impôt, pour la période close le 30 septembre 2013, s'établit à 32,5% comparé à 29,5% pour la période close le 30 septembre 2012.

10. | CAPITAL SOCIAL ET PRIME D'EMISSION

Le capital de Rexel est composé d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 euros. Les opérations sur le capital et la prime d'émission sont détaillées dans le tableau suivant :

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 1er janvier 2013	271 923 229	1 359,6	1 418,3
Exercice d'options de souscription d'actions	31 900	0,1	-
Emission d'actions liée au paiement du dividende	10 287 149	51,4	98,2
Emission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions et au plan de souscription d'actions réservé aux salariés de 2010 et 2012	46 119	0,2	0,5
Emission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions de 2009 et 2011	788 642	3,9	-
Attribution gratuite d'actions	-	-	(13,3)
Annulation d'actions attribuées gratuitement	-	-	4,5
Au 30 septembre 2013	283 077 039	1 415,3	1 508,3

Actions propres

Au 30 septembre 2013, Rexel détenait 1 814 081 actions propres (2 292 534 au 31 décembre 2012), valorisées au cours de 12,85 euros (12,72 euros au 31 décembre 2012) et comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 23,3 millions d'euros (29,2 millions d'euros au 31 décembre 2012).

11. | DIVIDENDES

L'Assemblée générale du 22 mai 2013 a approuvé la distribution d'un dividende de 0,75 euro par action, en offrant aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement en numéraire ou sous forme d'actions au prix unitaire de 14,59 euros. Au titre de la période close le 30 septembre 2013, le montant des dividendes s'élève à 203,1 millions d'euros, dont 53,0 millions d'euros ont été payés en numéraire et 150,1 millions d'euros par émission d'actions nouvelles. Les dividendes ont été payés le 2 juillet 2013.

	Période close le 30 septembre	
	2013	2012
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dividende par action attribué aux actions ordinaires	0,75 €	0,65 €
Dividendes versés	203,1	173,5
dont: - dividendes payés en numéraire	53,0	143,0
- dividendes payés par émission d'actions	150,1	30,5

12. | RESULTATS PAR ACTION

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	Période close le 30 septembre	
	2013	2012
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	150,6	235,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	273 767	267 444
Actions potentielles non dilutives (en milliers)	1 609	1 134
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et d'actions potentielles non dilutives (en milliers)	275 376	268 577
Résultat net par action (en euros)	0,55	0,88
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	150,6	235,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et d'actions potentielles non dilutives (en milliers)	275 376	268 577
Actions potentielles dilutives résultant du paiement du dividende en actions (en milliers)	-	1 817
Actions potentielles dilutives (en milliers)	3 140	5 896
- dont options de souscription d'actions (en milliers)	148	167
- dont actions attribuées gratuitement (en milliers) ⁽¹⁾	2 991	5 729
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	278 516	276 290
Résultat net dilué par action (en euros)	0,54	0,85

(1) Le nombre d'actions potentielles dilutives ne tient pas compte des actions dont l'attribution gratuite est soumise à des conditions de performance.

13. | PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

13.1 | Plans d'attribution gratuite d'actions

En complément de sa politique à long terme d'intéressement des salariés, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les caractéristiques sont décrites dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 (voir note 16).

Les plans mis en place en 2013 sont exposés ci-après :

Le 30 avril et le 25 juillet 2013, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants et employés clés pour un nombre maximum de 2 131 539 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires seront éligibles à recevoir des actions Rexel, soit à l'issue d'une période de deux ans débutant le jour de la mise en place du plan, ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans dans le cadre du plan intitulé « Plan 2+2 », soit à l'issue d'une période de quatre ans débutant le jour de la mise en place du plan, ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre du plan intitulé « Plan 4+0 ».

Par ailleurs, le 30 avril 2013, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses chefs d'agence pour un nombre maximum de 521 600 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires seront éligibles à recevoir des actions Rexel, soit à l'issue d'une période de trois ans (2 mai 2016), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (2 mai 2018) dans le cadre du plan intitulé « Plan 3+2 », soit à l'issue d'une période de cinq ans, ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre du plan intitulé « Plan 5+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence et de performance posées par le Plan.

Les conditions d'attribution sont présentées dans le tableau suivant :

Bénéficiaires	Cadres dirigeants et exécutifs		Managers opérationnels		Total
Conditions d'acquisition	Présence au 2nd anniversaire de la mise en place du plan et conditions de performance basées sur : (i) l'EBITA ajusté de 2013, (ii) la croissance de l'EBITA ajusté entre 2012 et 2014, (iii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts / EBITDA entre 2013 et 2014, (iv) niveau de flux de trésorerie libre avant intérêts et impôt 2013 et (v) Présence au 2ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions de performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à un panel d'actions d'entreprises du même secteur d'activité.		Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan		
Plan	2+2	4+0	3+2	5+0	
Date de livraison des actions du plan de mai	4 mai 2015	2 mai 2017	2 Mai 2016	2 mai 2018	
<i>Juste valeur des actions à la date d'octroi du 30 avril 2013</i>	13,70	12,04	14,37	12,71	
Nombre maximum d'actions attribuées au 30 Avril 2013	793 310	1 259 819	99 100	422 500	2 574 729
Date de livraison des actions du plan de juillet	25 Juillet 2015	25 Juillet 2017			
<i>Juste valeur des actions à la date d'octroi du 25 Juillet 2013</i>	15,06	14,07	-	-	
Nombre maximum d'actions attribuées au 25 Juillet 2013	50 694	27 716	-	-	78 410
Total du Nombre d'actions attribuées en 2013	844 004	1 287 535	99 100	422 500	2 653 139

La juste valeur de ces actions attribuées aux bénéficiaires a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon au terme de la période d'acquisition de deux ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

13.2 | Plan de souscription d'actions réservé aux salariés

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2013 et par le Conseil de surveillance du 22 mai 2013, le Directoire au cours de sa réunion du 3 septembre 2013, a décidé d'une augmentation de capital en faveur de certains salariés du Groupe dans quinze pays.

Dans la majorité des pays concernés, la souscription a été réalisée directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) qui ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 13 juin 2013. La période de souscription s'est clôturée le 30 septembre 2013.

Le prix de l'offre, à l'exception des salariés participant à l'offre aux Etats-Unis, a été déterminé en fonction de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rexel durant les 20 jours précédant la décision du Directoire minorée d'une décote de 20%, s'établissant ainsi à 14,34 euros par action souscrite. Pour les salariés aux Etats-Unis, le prix a été fixé à 85% du cours de clôture de l'action Rexel le 10 septembre 2013, soit 15,99 euros par action.

En France, les salariés participant à l'offre bénéficient d'un abondement égal à 150% de l'investissement personnel pour la part inférieure à 200 euros et 50% de l'investissement pour la part comprise entre 201 euros et 500 euros plafonné à 450 euros.

Les salariés basés hors de France bénéficient de l'attribution gratuite de deux actions pour chaque action souscrite à concurrence de 15 actions souscrites. Pour chaque action souscrite au-delà et dans la limite d'un investissement personnel de 800 euros maximum, une action est octroyée gratuitement. La remise effective de ces actions est soumise à une condition de présence de cinq ans dans le Groupe.

Au Royaume-Uni, un plan d'incitation en actions a été proposé aux salariés. La souscription a été réalisée par l'intermédiaire d'un *trustee*. Le prix de souscription est égal au plus faible du cours de l'action au 30 septembre 2013 (18,80 euros) et de celui au 12 mars 2014. Les salariés bénéficient de l'attribution gratuite de deux actions pour chaque action souscrite à concurrence de 15 actions souscrites. Pour chaque action souscrite au-delà et dans la limite d'un investissement personnel égal à l'équivalent en livres sterling de 800 euros, une action est octroyée gratuitement. L'attribution gratuite de ces actions est soumise à une condition de présence de trois ans dans le Groupe.

Le règlement livraison des actions souscrites dans le cadre de ce plan interviendra en novembre 2013, à l'exception de celles souscrites au Royaume-Uni dont le règlement livraison est prévu pour mars 2014.

Au 30 septembre 2013, le montant total de souscription s'est élevé à 3,1 millions d'euros. L'avantage consenti aux salariés s'est traduit par une charge de personnel de 1,4 million d'euros avant impôt incluant un montant de 0,8 million d'euros pour la part correspondant à la décote et un montant de 0,6 million d'euros pour la part correspondant à l'abondement en faveur des bénéficiaires en France.

13.3 | Charge liée aux paiements fondés sur des actions

La charge relative aux plans d'attribution gratuite d'actions a été comptabilisée dans le poste « Frais administratifs et commerciaux ». Elle est présentée dans le tableau suivant :

	Période close le 30 septembre	
	2013	2012
(en millions d'euros)		
Plans mis en place en 2009.....	-	0,2
Plans mis en place en 2010.....	0,9	2,3
Plans mis en place en 2011.....	4,3	9,9
Plans mis en place en 2012.....	2,0	1,7
Plans mis en place en 2013.....	2,7	-
Charge relative à l'offre réservée aux salariés.....	1,2	1,0
Total charge liée aux paiements fondés sur des actions	11,1	15,1

14. | AVANTAGES DU PERSONNEL

Au 30 septembre 2013, les régimes à prestations définies les plus importants ont été réévalués. Ils concernent le Canada, les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni. Les écarts actuariels ont été estimés sur la base d'une analyse de la sensibilité des taux d'actualisation et de la différence entre les taux de rendement attendus des fonds investis dans les plans de retraite et les taux réels.

Pour la période close le 30 septembre 2013, les gains actuariels après impôt constatés dans le résultat global pour un montant de 62,6 millions d'euros (pertes actuarielles de 40,9 millions d'euros au titre de la période close le 30 septembre 2012) résultent de la hausse des taux d'actualisation par rapport au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le régime de retraite du Canada a été modifié afin de permettre aux salariés d'opter pour une sortie de régime en capital lors de leur départ à la retraite. L'effet de cette modification représente un gain de 3,1 millions d'euros (4,2 millions de dollars canadiens) reconnue dans le compte de résultat en diminution des frais de personnel.

En Irlande, la liquidation du régime de retraite à prestations définies a conduit à constater un produit d'un montant de 3,3 millions d'euros (voir note 6).

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ont été mis à jour au 30 septembre 2013. Ils sont identiques à ceux retenus au 30 juin 2013 et sont présentés dans le tableau suivant :

	Pays-Bas		Royaume-Uni		Canada		Suisse	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
(en %)								
Taux d'actualisation	3,25	3,25	4,50	4,00	4,50	4,00	2,00	1,75

15. | ENDETTEMENT FINANCIER

Cette note présente des informations sur l'endettement financier au 30 septembre 2013. L'endettement financier inclut les dettes auprès d'établissements financiers portant intérêt, les emprunts et intérêts courus nets des coûts de transaction.

15.1 | Endettement financier net

Au 30 septembre 2013, la dette financière nette consolidée du Groupe s'élève à 2 643,9 millions d'euros. Elle comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 30 septembre 2013			Au 31 décembre 2012		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations senior	-	1 858,5	1 858,5	-	1 504,3	1 504,3
Lignes de crédit	-	-	-	-	25,9	25,9
Titrisation	304,4	717,4	1 021,8	351,7	747,8	1 099,5
Emprunts auprès des établissements de crédit	35,9	15,0	50,9	43,3	16,7	60,0
Billets de trésorerie	92,8	-	92,8	114,8	-	114,8
Concours bancaires et autres emprunts	57,1	-	57,1	77,6	-	77,6
Location financement	7,6	26,3	33,9	51,2	31,1	82,3
Intérêts courus ⁽¹⁾	43,6	-	43,6	9,4	-	9,4
Moins coûts de transaction	(20,5)	(31,3)	(51,8)	(20,5)	(22,6)	(43,1)
Autres dettes financières et intérêts courus	520,8	2 585,9	3 106,7	627,6	2 303,2	2 930,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(481,7)			(291,9)
Dérivés de couverture de la dette			18,9			(39,8)
Endettement financier net			2 643,9			2 599,2

⁽¹⁾ dont intérêts courus sur les obligations senior pour un montant de 42,6 millions d'euros au 30 septembre 2013 (4,5 millions au 31 décembre 2012)

Au cours de la période close le 30 septembre 2013, Rexel a effectué le refinancement de son Contrat de Crédit Senior d'un montant maximum de 1 100 millions d'euros venant à échéance en 2014 et a émis des obligations senior non assorties de sûretés et remboursables en 2020 pour des montants de 650 millions d'euros et de 500 millions de dollars américains.

15.1.1 | Contrat de crédit senior

Le 15 mars 2013, Rexel a refinancé sa ligne de crédit renouvelable de 1 100 millions d'euros du 21 décembre 2009 par la conclusion d'un nouveau contrat de crédit renouvelable (le « Contrat de Crédit Senior ») avec BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, ING Belgium SA, succursale française, Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité d'arrangeurs et de teneurs de livre associés.

Le Contrat de Crédit Senior comprend une ligne de crédit multidevises renouvelable d'une maturité de 5 ans et d'un montant maximum de 1,1 milliard d'euros, qui peut également être utilisé au moyen de tirages au jour le jour (*swingline loans*) à hauteur de 165 millions d'euros.

Intérêts et marge

Les montants utilisés portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EURIBOR lorsque les fonds sont tirés en euros et au taux LIBOR lorsque les fonds sont tirés dans des devises différentes de l'Euro, (ii) à la marge applicable, (iii) certaines primes relatives aux emprunts en devises autres que l'euro et (iv) le cas échéant, à des coûts obligatoires (correspondant aux coûts devant être supportés par les prêteurs au titre du financement du système de contrôle bancaire imposé par les autorités de régulation bancaire de leurs pays respectifs).

Les tirages au jour le jour portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EONIA, (ii) à la marge applicable et (iii) le cas échéant, aux coûts obligatoires.

La marge initiale applicable est de 2,00% par an et varie en fonction du ratio d'endettement de Rexel (défini comme le ratio entre la dette nette totale consolidée et ajustée et l'EBITDA consolidé ajusté, tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Crédit Senior), calculé au 31 décembre et au 30 juin de chaque année. La marge s'étale de 1,45% à 3%.

De plus, la marge applicable est augmentée des commissions d'utilisation qui varient en fonction du pourcentage des fonds effectivement tirés par rapport à l'ensemble des lignes disponibles au titre du Contrat de Crédit Senior à tout moment.

Rexel devra aussi payer une commission de non utilisation dans la devise de chaque tirage disponible. Le montant de cette commission varie en fonction du montant de ratio d'endettement.

Selon les termes de ce Contrat de Crédit Senior, Rexel doit maintenir un ratio d'endettement inférieur à 3,50 au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Ce ratio d'endettement peut excéder 3,50 lors de trois dates durant la durée du Contrat de Crédit Senior, sachant que (i) ce ratio ne pourra excéder 3,75 lors de plus de deux dates durant la durée du Contrat de Crédit Senior (ii) ce ratio ne pourra excéder 3,90 lors de plus d'une date durant la durée du Contrat de Crédit Senior (seulement deux des trois dates spécifiées ci-dessus pourront être consécutives).

Cette opération de refinancement a été comptabilisée comme un échange de dette sans effet sur le résultat.

En septembre 2013, l'encours maximum autorisé du Contrat de Crédit Senior 2013 a été réduit de 45 millions d'euros à la suite de la signature d'un contrat de crédit bilatéral de 45,0 millions d'euros. Les conditions générales de ce contrat sont similaires à celles du Contrat de Crédit Senior 2013.

Au 30 septembre 2013, aucun tirage n'a été effectué au titre de ces deux lignes de crédit.

15.1.2 | Obligations senior

Concomitamment au refinancement de son Contrat de Crédit Senior au cours du premier semestre 2013, Rexel a effectué, le 3 avril 2013, le placement d'obligations senior non assorties de sûretés et remboursables en 2020 pour des montants de 650 millions d'euros et 500 millions de dollars américains au taux de 5,125% et de 5,250% respectivement.

Ces obligations ont les mêmes garanties que le Contrat de Crédit Senior et les autres obligations senior non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 décembre 2013. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2020 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 juin 2016 à un prix égal au montant total du principal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 juin 2016, elles sont remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)	
	Tranche en euros	Tranche en dollars US
15 juin 2016	103,844%	103,938%
15 juin 2017	102,563%	102,625%
15 juin 2018	101,281%	101,313%
15 juin 2019 et au-delà	100,000%	100,000%

Le produit de l'émission des obligations a été affecté au remboursement anticipé des obligations émises au taux de 8,25% et à échéance 2016 intervenu le 17 avril 2013.

Rexel a remboursé ses obligations à échéance en 2016 pour leur montant principal s'élevant à 586,3 millions d'euros, auquel s'ajoutent les intérêts courus et non payés d'un montant de 16,0 millions d'euros et la prime de remboursement anticipé d'un montant de 54,0 millions d'euros.

Au cours du 1^{er} semestre 2013, le Groupe a révisé le coût amorti de ces obligations compte tenu du remboursement anticipé des obligations à échéance 2016, ce qui l'a conduit à enregistrer une charge financière de 23,5 millions d'euros en application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette perte inclut la prime de remboursement anticipé, les coûts de transaction initiaux non amortis pour un montant de 9,1 millions d'euros après déduction des ajustements de juste valeur à hauteur de 39,6 millions d'euros.

Au 30 septembre 2013, la valeur comptable des obligations émises est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Au 30 septembre 2013				Au 31 décembre 2012			
	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur	Total	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur	Total
Obligations remboursables en 2016	EUR -	-	-	-	EUR 586,3	586,3	43,7	630,0
Obligations remboursables en 2018	EUR 488,8	488,8	(0,5)	488,3	EUR 488,8	488,8	5,4	494,2
Obligations remboursables en 2019	USD 500,0	370,2	(7,2)	363,0	USD 500,0	379,0	1,2	380,1
Obligations remboursables en 2020	USD 500,0	370,2	(4,6)	365,6	-	-	-	-
Obligations remboursables en 2020	EUR 650,0	650,0	(8,4)	641,6	-	-	-	-
TOTAL		1 879,3	(20,7)	1 858,5		1 454,1	50,3	1 504,3

Risque de taux d'intérêt

Au cours de la période close le 30 septembre 2013, Rexel a mis en place plusieurs *swaps* de taux d'intérêt en couverture d'une partie des obligations senior remboursables en 2020. Ces *swaps*, qualifiés de couverture de juste valeur, ont une valeur nominale de 700 millions de dollars américains et de 500 millions d'euros. Ils sont payeurs du taux Libor / Euribor 3 mois et receveurs de taux fixe. Ces *swaps* arrivent à échéance au 15 juin 2019 à hauteur de 200 millions de dollars américains et au 15 juin 2020 pour le solde.

Au 30 septembre 2013, leur juste valeur représente une dette d'un montant de 11,6 millions d'euros.

15.1.3 | Programmes de cession de créances

Le Groupe Rexel gère plusieurs programmes de cession de créances commerciales, détaillés dans le tableau ci-dessous, lui permettant d'obtenir des financements à un coût moindre que celui des emprunts obligataires ou bancaires.

Au titre de ces programmes, le Groupe continuant d'assumer une part significative du retard de paiement et du risque de crédit, les créances cédées ne remplissent pas les conditions requises pour leur décomptabilisation conformément à IAS 39 (à l'exception du programme de cession de créances hors-bilan aux Etats-Unis décrit dans la note 11.2 des états financiers consolidés au 31 décembre 2012). Par conséquent, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients », alors que les financements reçus sont traités comme des dettes financières.

Ces programmes imposent le respect de certaines obligations contractuelles relatives à la qualité du portefeuille de créances commerciales, notamment en ce qui concerne le ratio de dilution (créances ayant fait l'objet d'un avoir par rapport au montant total des créances commerciales éligibles), des ratios de défauts et d'arriérés (ratios relatifs respectivement au rapport entre les créances commerciales arriérées ou douteuses et les créances commerciales éligibles). Au 30 septembre 2013, toutes les obligations contractuelles au titre des programmes de cession de créances commerciales sont satisfaites.

Les principales caractéristiques de ces programmes de titrisation sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Encours maximum autorisé		Montant des créances cédées		Sommes tirées au		Solde dû		Échéance
			au 30 septembre 2013	30 septembre 2013	au 30 septembre 2013	au 31 décembre 2012			
			<i>(en millions de devises)</i>				<i>(en millions d'euros)</i>		
Europe - Australie 2011	425,0	EUR	459,0	EUR	348,2	EUR	348,2	422,3	16/12/2016
Etats-Unis	470,0	USD	614,5	USD	446,2	USD	330,4	280,7	18/12/2015
Canada ⁽¹⁾	190,0	CAD	281,7	CAD	190,0	CAD	136,6	144,6	17/11/2017
Europe 2008	384,0	EUR	486,4	EUR	304,4	EUR	304,4	351,8	17/12/2013
TOTAL							1 119,6	1 199,5	
dont :							1 021,8	1 099,5	
							97,7	99,9	

⁽¹⁾ Le 19 novembre 2012, Rexel a renouvelé son programme de titrisation au Canada pour une période de 5 ans.

Ces programmes de cession de créances portent intérêt à taux variables majorés d'une marge spécifique à chaque programme.

Au 30 septembre 2013, l'encours maximum autorisé de ces programmes de titrisation s'élevait à 1 293,6 millions d'euros et était utilisé à hauteur de 1 021,8 millions d'euros.

Risque de taux d'intérêt

Au cours de la période close le 30 septembre 2013, Rexel a mis en place plusieurs *swaps* de taux d'intérêt pour couvrir le programme de cession de créances aux Etats-Unis. Ces *swaps*, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, ont une valeur nominale de 200 millions de dollars américains, 180 millions de dollars canadiens, 100 millions de dollars australiens et 50 millions de livres Sterling. Ils sont payeurs au taux fixe et receveurs d'un taux Libor 1 mois. Ils sont à échéance entre mars 2014 et juin 2016.

Au 30 septembre 2013, leur juste valeur représente une dette d'un montant de 0,5 million d'euros.

15.2 | Variation de l'endettement net

Au 30 septembre 2013 et au 31 décembre 2012, la variation de l'endettement financier net se présente comme suit :

	Période close le 30 septembre	
	2013	2012
(en millions d'euros)		
Au 1er janvier	2 599,2	2 078,2
Emissions d'obligations senior nette des coûts de transaction	1 025,2	376,6
Remboursements d'obligations senior	(640,3)	(69,1)
Variation nette des lignes de Crédit Senior.....	(25,9)	113,3
Coûts de transaction et de refinancement	(14,4)	(10,2)
Variation nette des autres emprunts et concours bancaires.....	(14,1)	140,5
Variation nette des lignes de crédit	330,5	551,2
Variation nette de la titrisation	(44,8)	(100,1)
Variation nette des dettes de location financement.....	(46,0)	(0,6)
Variation nette des dettes financières	239,7	450,4
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(193,9)	177,1
Ecart de conversion	(63,2)	19,9
Effet des variations de périmètre sur l'endettement brut.....	-	27,7
Amortissement des coûts de transaction.....	10,8	15,9
Frais financiers liés aux opérations de refinancement.....	23,5	-
Autres variations	27,9	4,1
Au 30 septembre	2 643,9	2 773,3

(1) dont un montant de 30,4 millions d'euros correspondant au règlement des *swaps* d'intérêts qualifiés couverture de juste valeur sur les obligations remboursables en 2016.

15.3 | Risque de liquidité

Les obligations senior émises en mai 2011, d'une valeur nominale de 488,8 millions d'euros, arrivent à échéance en décembre 2018, tandis que celles émises en avril 2012 pour un montant de 500 millions de dollars américains sont à échéance en décembre 2019 et celles émises en avril 2013 pour un montant de 650 millions d'euros et 500 millions de dollars américains sont à échéance en juin 2020.

Après avoir été renégocié en mars 2013, le Contrat de Crédit Senior comprend une ligne de crédit multidevises renouvelable d'une maturité de 5 ans et d'un montant total de 1,1 milliard d'euros, qui peut également être utilisé au moyen de tirages au jour le jour jusqu'à hauteur d'un montant de 165 millions d'euros (voir note 15.1.1).

Enfin, les programmes de titrisation arrivent à échéance en 2013, 2015, 2016 et 2017. Le financement résultant de ces programmes dépend directement du montant et de la qualité du portefeuille de créances cédées. Dans l'hypothèse où les entités concernées ne respecteraient pas certains engagements, ces programmes de titrisation pourraient faire l'objet d'une résiliation anticipée, ce qui aurait un effet défavorable sur la situation financière du Groupe et sa liquidité. Par ailleurs, dans l'hypothèse où les entités *ad hoc* ne seraient plus en mesure d'émettre des instruments de dette (billets de trésorerie, *commercial paper*) dans des conditions équivalentes à celles pratiquées à ce jour, la liquidité et la situation financière du Groupe pourraient être affectées.

L'échéancier des remboursements contractuels des dettes financières, en capital, est le suivant :

	(en millions d'euros)	
	Au 30 septembre 2013	Au 31 décembre 2012
Echéances :		
Un an	541,3	648,1
Deux ans	245,3	198,0
Trois ans	152,3	34,7
Quatre ans	352,7	1 065,2
Cinq ans	491,0	147,8
Au delà.....	1 376,0	880,1
Sous-total dette financière	3 158,6	2 973,9
Coûts de transaction	(51,8)	(43,1)
Dette financière	3 106,7	2 930,8

16. | JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 30 septembre 2013, le Groupe détient différentes catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur, qui sont présentées dans le tableau suivant :

	Au 30 septembre 2013		
	Valeur comptable	Juste valeur	Hiérarchie IFRS7
Actifs financiers			
Instrument dérivés dans une relation de couverture	1,3	1,3	Niveau 2
Autres instruments dérivés	0,1	0,1	Niveau 2
Passifs financiers			
Obligations	1 858,5	1 937,8	N/A
Instrument dérivés dans une relation de couverture	21,5	21,5	Niveau 2
Autres instruments dérivés	7,4	7,4	Niveau 2

Hiérarchie IFRS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est soit reconnue, soit donnée en information sont classés dans des catégories selon une hiérarchie de juste valeur, telle qu'elle est décrite ci-dessous, fondée sur la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, est observable directement ou indirectement)
- Niveau 3 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, n'est pas observable)

Techniques d'évaluation

Les contrats de couverture de risque de change sont évalués en fonction des taux de change spot observables, des courbes de rendement des devises concernées, ainsi que des écarts de change entre les devises concernées.

Les *swaps* de taux d'intérêt sont évalués selon les techniques d'évaluation fondées sur les courbes de rendement de taux d'intérêt observables. Le Groupe intègre également le risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs ou le risque propre du Groupe pour les instruments dérivés passifs.

17. | SAISONNALITÉ

Malgré un faible degré de saisonnalité du chiffre d'affaires, les variations du besoin en fonds de roulement entraînent une saisonnalité des flux de trésorerie. En règle générale, les flux de trésorerie générés par le Groupe sont plus élevés au quatrième trimestre par rapport aux trois premiers trimestres, dès lors que le besoin en fonds de roulement est plus élevé au cours de ces périodes.

18. | LITIGES

Pour la période close le 30 septembre 2013, il n'y a pas eu d'évolution concernant les litiges présentés dans les états financiers au 31 décembre 2012 pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Rexel.

19. | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE DE REPORTING

A la date de présentation des états financiers consolidés intermédiaires résumés, il n'y a pas eu d'événements postérieurs au 30 septembre 2013 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de Rexel.